

L'Association Nationale des Chèques Vacances, un outil de promotion pour les professionnels du Tourisme



Vous êtes un professionnel du tourisme et des loisirs et souhaitez accepter les Chèques-Vacances et/ou les Coupons Sport ANCV ?

En vous conventionnant, vous devenez le partenaire privilégié de tous les bénéficiaires des Chèques-Vacances et/ou Coupons Sport ANCV. Vous élargissez et fidélisez également votre clientèle tout en bénéficiant de nombreux avantages. Vous favorisez ainsi le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour tous. Alors, n'hésitez plus !

Gagnez une nouvelle clientèle

En 2010, 3,3 millions de personnes ont utilisé les Chèques-Vacances et Coupons Sport ANCV et 32% des titres utilisés servent à régler un logement de vacances. Près de 1,3 milliard d'euros de Chèques-Vacances sont ainsi utilisés tous les ans auprès des professionnels du tourisme et des loisirs, contribuant à développer l'économie des régions touristiques françaises. Pour 1€ payés par chèques-vacances = 4 € dépensés.

Alors si vous êtes un établissement hôtelier, un gîte, un camping, une résidence de vacances, etc. Vous avez là de quoi attirer une clientèle nouvelle.

De plus, vous bénéficiez grâce à l'ANCV d'une communication gratuite.

Développer votre visibilité auprès des utilisateurs de Chèques-Vacances

- **Guide en ligne sur ancv.com** (plus d'1 million de pages vues chaque mois)
Vous bénéficiez d'un référencement gratuit sur ce guide et d'une géolocalisation avec l'outil ViaMichelin...
- **La rubrique "[Bonnes Affaires](#)"** vous permet quant à elle de déposer, modifier et archiver vos promotions de dernières minutes.
- **Toutes les adresses du Chèque-Vacances sur son téléphone portable**
En se connectant à cette adresse depuis leur téléphone portable, les utilisateurs de Chèques-Vacances peuvent facilement et simplement géolocaliser votre

établissement à tout moment. Testez-le !

Evitez les impayés

Près de 1,3 milliard d' € de Chèques-Vacances sont remboursés tous les ans, sans mauvaise surprise pour les professionnels du Tourisme, des Loisirs et du Sport. Les coupures de 10 et 20 € sont en effet prépayées par l'utilisateur et imprimées sur papier sécurisé. Alors, aucun risque pour votre remboursement !

Fidélisez vos clients

En vous conventionnant, vous accédez à une nouvelle clientèle de touristes français. En leur accordant des offres spécifiques, vous leur donnez une bonne raison de vous être fidèles.

Les bénéficiaires de Chèques-Vacances privilégient les sites où ils seront assurés de les utiliser à de multiples occasions lors de leurs week-ends, vacances et loisirs. Si dans votre région les établissements sont nombreux à être partenaires de l'ANCV, cela représente un attrait supplémentaire pour les 3,3 millions d'utilisateurs.

N'hésitez pas à en parler autour de vous ! L'inscription est gratuite sur notre site ancv.com rubrique « Professionnel du tourisme ».

Choisissez la simplicité

Qu'il s'agisse [d'obtenir votre convention](#) ou de [vous faire rembourser les Chèques-Vacances perçus](#), la simplicité est notre mot d'ordre. Forts de notre expérience de plus de 25 ans, nous vous proposons un fonctionnement simple et qui a fait ses preuves. Vous trouverez ainsi auprès de l'ANCV un partenaire fiable et pérenne.

Comment être conventionné

- Pas de frais d'adhésion
- Remplissez le dossier de conventionnement (directement en ligne sur www.ancv.com ou à demander par courrier), qui doit obligatoirement comporter le n° de SIRET, voire SIREN correspondant à votre activité (attribué par votre centre des impôts) et être accompagné de :

- **un justificatif de classement ou de labellisation de votre hébergement,**
- l'annexe tarifaire
- un RIB

ANNEXE TARIFAIRE

Frais de dossier : Gratuit

Taux de commission

• 1 % sur le volume du remboursement, avec un minimum de facturation de 2,00 € pour toutes remises inférieurs à 200,00 €*

* Exonération de TVA en vertu de l'article 261C-1 du Code Général des Impôts

Commande complémentaire de carnet

- Carnet de 12 bordereaux de remise : 5 € HT soit 5,98 TTC
- Carnet de 25 bordereaux de remise : 8 € HT soit 9,57 € TTC

Le renouvellement est gratuit et se fait automatiquement. En effet, un décompte est généré à chaque fois que vous utilisez un bordereau de remise.

Remise sans bordereau

- Remise inférieure à 1000,00 € : 10 € TTC
- Remise supérieure à 1000,00 € : 30 € TTC

- **L'ANCV, les programmes d'action sociale**

Vous connaissez le Chèque-Vacances, mais vous connaissez peut-être moins l'ensemble des activités de l'ANCV. Fondée en 1982, c'est un établissement public sous tutelle du secrétariat d'Etat au Tourisme. Sa mission est de favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre. Son activité première est de gérer et développer le Chèque-Vacances. Elle gère désormais également le Coupon Sport. À travers un modèle unique et solidaire, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) réinvestit l'intégralité des excédents générés par le Chèque-Vacances et le Coupon Sport ancv dans des programmes d'action sociale à destination de publics fragilisés pour qu'eux aussi puissent partir en vacances. Avec l'appui de l'ensemble de nos partenaires – professionnels du tourisme, collectivités territoriales, associations – 170 000 familles, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, seniors, ont bénéficié de ces dispositifs en 2010. Elle poursuit sa mission au-delà en affectant l'ensemble de ses revenus à des **actions de solidarité**:

- **Les aides aux équipements touristiques à vocation sociale** : sous réserve que le projet de votre établissement corresponde aux critères d'intervention de l'ANCV, notamment l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et le développement durable, vous pouviez obtenir une aide de l'ANCV pour la rénovation ou la modernisation de vos équipements. Cette aide existait jusqu'à fin 2010 et a été remplacée par le fonds Tourisme Social Investissement (cf communiqué de presse de mars 2011)
- **Seniors en Vacances** : en 2009, l'ANCV ouvre le programme à 100 000 seniors dont 50 000 pourront bénéficier d'une **aide de 170 €** (versée directement aux professionnels du tourisme). Inspiré par un programme espagnol dont bénéficient 1 million de personnes chaque année, ce programme a un double objectif social et économique :
 - **Social** : des personnes isolées retrouvent le plaisir de passer des vacances en groupe.
 - **Economique** , car le programme permet de maintenir les structures de tourisme ouvertes **hors juillet-Août**.Ce programme est à destination des publics de personnes âgées inscrites de manière individuelle ou en groupes.
Pour plus d'informations, <http://www.ancv.com/Les-publics/Les-seniors>
- **Les aides aux plus démunis** : au travers d'associations caritatives comme le Secours Populaire Français, le Secours Catholique, les Restos du Cœur...., l'ANCV accorde des budgets sous forme de Chèques-Vacances à des familles ou des adultes seuls de tous âges. Pour vous, Professionnels du

Tourisme, ce sont des clients comme les autres puisque grâce au Chèque-Vacances, ces personnes se sentent à nouveau «comme tout le monde».

- **Bourse Solidarité Vacances** : cette Bourse aux Vacances, dont l'ANCV est l'interface via un site internet dédié, est le moyen pour vous, Professionnels du Tourisme, de mener une action solidaire en mettant à disposition, **pendant les vacances scolaires**, un ou des séjours d'une semaine pour une famille avec une réduction importante. L'offre est relayée auprès des publics visés par les collectivités locales ou les associations.